

TARIFS DE SCOLARITE 2017-2018

BACHELOR GESTIONNAIRE D'AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour notifier son inscription définitive, l'étudiant(e) devra régler un premier versement inclus dans le montant annuel des frais de scolarité, ainsi qu'un règlement pour l'inscription au régime de Sécurité Sociale Etudiante.

Modalités de règlement

Par paiement en ligne, sur notre site <http://www.espi.asso.fr/>, rubrique « Admissions/ Paiement en ligne » en renseignant le code : 0x5s2FG2, par Prélèvement (remplir et signer le mandat de prélèvement et joindre un RIB), par Virement Bancaire à l'ordre de Association ESPI, BIC : BNPAFRPPAA, IBAN : FR76 3000 4028 3700 0104 3360 794 ou, à défaut, par chèques libellés à l'ordre de l'ESPI. **Merci de préciser votre choix en nous retournant ce document.**

PARIS

NANTES

MARSEILLE

BORDEAUX

NICE

MONTPELLIER

FRAIS DE DOSSIER : 120€

Echéances	Choix 1 Règlement global	Choix 2 Règlement en 4 fois
A l'inscription définitive	750€	750€
Au 15 Octobre 2017	6 850 €	2 900 €
Au 05 janvier 2018		2 900 €
Au 05 avril 2018		1 450 €
Total à payer :	7 600 € <input type="checkbox"/>	8 000 € <input type="checkbox"/>

Prêt bancaire : Un accord de partenariat a été conclu avec la Société Générale. Plus d'informations sur notre site internet.

TARIFS DE SCOLARITE 2017/2018 MASTERES PROFESSIONNELS

Pour notifier son inscription définitive, l'étudiant(e) devra régler un premier versement inclus dans le montant annuel des frais de scolarité, ainsi qu'un règlement pour l'inscription au régime de Sécurité Sociale Etudiante.

Modalités de règlement

Par paiement en ligne, sur notre site <http://www.espi.asso.fr/>, rubrique « Admissions/ Paiement en ligne » en renseignant le code : 0x5s2FG2, par Prélèvement (remplir et signer le mandat de prélèvement et joindre un RIB), par Virement Bancaire à l'ordre de Association ESPI, BIC : BNPAFRPPPAA, IBAN : FR76 3000 4028 3700 0104 3360 794 ou, à défaut, par chèques libellés à l'ordre de l'ESPI. **Merci de préciser votre choix en nous retournant ce document.**

PARIS

NANTES

MARSEILLE

BORDEAUX

NICE

MONTPELLIER

FRAIS DE DOSSIER : 120 €

MASTERES PROFESSIONNELS EN ALTERNANCE DES SEPTEMBRE

Echéances	Choix 1 Règlement global	Choix 2 Règlement en 4 fois
A l'inscription définitive Régulé par l'étudiant avant le début des cours	750 €	750 €
Au 15 Octobre 2017 (Par l'étudiant ou l'entreprise suivant la convention)	8 050 €	3 380 €
Au 05 janvier 2018 (Par l'étudiant ou l'entreprise suivant la convention)		3 380 €
Au 05 avril 2018 (Par l'étudiant ou l'entreprise suivant la convention)		1 690 €
Total à payer :	8 800 € <input type="checkbox"/>	9 200 € <input type="checkbox"/>

MASTERES PROFESSIONNELS TEMPS PLEIN (1^{ER} SEMESTRE)

Echéances	Choix 1 Règlement global	Choix 2 Règlement en 3 fois
Avant le début des cours	750 €	750 €
* Au 15 Octobre 2017 (Par l'étudiant ou l'entreprise suivant la convention)	3 650 €	2 695 €
* Au 05 Janvier 2018 (Par l'étudiant ou l'entreprise suivant la convention)	-	1 155 €
Total à Payer :	4 400 € <input type="checkbox"/>	4 600 € <input type="checkbox"/>

La seconde partie des frais de scolarité (4 400 €) sera réglée par l'entreprise ou l'étudiant en fonction de la signature du contrat de stage dans la spécialisation choisie.

Prêt bancaire : Un accord de partenariat a été conclu avec la Société Générale. Plus d'informations sur notre site internet.